Essonne
métiers

Bulletin officiel
Trimestriel - 2€
Printemps 2007
www.cm-essonne.fr

« Les artisans vous changent la vie »

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Essonne

MAAF ASSURANCES

ÊTRE À VOS CÔTÉS, c'est aussi

évaluer et répondre à l'intégralité de vos besoins.

• MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

→ Assurez la continuité de votre activité en cas de sinistre (envoi de prestataires 24h/24, 7j/7, remise d'un chèque d'acompte et indemnisation sous 48-h maximum dès réception de votre accord).

• PROTECTION DU CHEF D'ENTREPRISE

→ Maintenez votre niveau de vie à tout moment grâce à nos assurances Complémentaire Santé, Prévoyance et Retraite, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

• ASSURANCE AUTO

→ Choisissez une assurance sur mesure qui inclut l'Assistance 0 km avec prêt d'un véhicule si nécessaire.

• VIE PRIVÉE

→ Habitation, épargne, assurance scolaire... Protégez également votre vie privée avec MAAF Professionnels.

MAAF Assurances S.A. - SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 160 000 000 Euros entièrement versé - R.C.S. NIORT B 542 073 580
ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES - Adresse : Chauray - 79036 NIORT Cedex 9 - www.maaf.fr - Réf A4GQR - 05/06

Vous souhaitez rencontrer un conseiller MAAF Professionnels pour obtenir gratuitement et sans engagement de votre part une étude personnalisée.

→ Appelez le

N° Indigo 0 825 325 350

0,12€ TTC/mn à partir d'un poste fixe

www.maaf.fr

MAAF

la référence qualité prix

PRÊT EXPRESS SOCAMA SANS CAUTION PERSONNELLE

JUSQU'À 30 000 €*

POUR LES PROFESSIONNELS

* Sous certaines conditions.

Vous avez toujours détesté qu'on vous prenne votre bien.

Fonds européen d'investissement

Pour ces opérations, la SOCAMA bénéficie de la contre garantie du FEI. Le Fonds européen d'investissement gère ce programme pour le compte de la Commission européenne dans le cadre de son plan pluriannuel en faveur des petites entreprises.

SOCAMA

Banque Populaire Rives de Paris

☎ 01 73 07 56 76

BANQUE POPULAIRE

www. rivesdeparis.banquepopulaire.fr

Banque Fédérale des Banques Populaires, 5 rue Leblanc, 75511 Paris Cedex 15 – Siren 552 028 839 – RCS Paris.

Edito

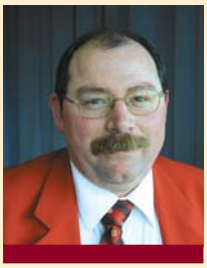

Patrick Bellanger
2e Vice-Président
de la Chambre de Métiers et
de l'Artisanat de l'Essonne

Quelle que soit l'activité exercée, l'artisan doit réunir un ensemble de compétences qui reposent sur la maîtrise de techniques professionnelles qui évoluent continuellement.

Je suis artisan installé depuis plus de vingt ans dans le secteur des métiers de bouche, un secteur ou la concurrence est rude, un secteur qui tente de résister au coup de boutoir d'une forme de distribution parfois décriée mais qui rencontre toujours le succès auprès d'une clientèle en recherche continuelle du meilleur rapport qualité prix.

Je crois qu'il ne sert à rien de se cacher derrière son petit doigt et fort de ce constat deux alternatives s'offrent à nous ; la première subir, invoquer la fatalité et attendre des jours meilleurs comme lot de consolation.

La seconde agir, mais ne pas s'agiter, penser une véritable stratégie de développement de son entreprise.

Bon nombre d'artisans ont préféré la seconde solution en investissant notamment du temps dans la formation professionnelle, instant privilégié pour revisiter ses pratiques, les améliorer voire les développer pour coller à l'évolution des attentes du consommateur, tout en lui assurant des produits d'une qualité irréprochable.

Créativité, esthétique, traçabilité, label, accueil, hygiène, sont les quelques maîtres mots qui participent à la mise en confiance et en appétit de nos clients.

Conscientes de ses enjeux nos professions se sont depuis longtemps organisées, pour nous aider à évoluer vers ce plus de qualité, tout en travaillant à la fois sur l'image de nos métiers.

Je reste optimiste pour l'avenir parce que notre savoir faire est incontestable, nous devons simplement être attentifs à l'évolution de notre environnement, ne pas rester isolés, et de nous convaincre que tout est à recommencer chaque matin, de l'ouverture du magasin jusqu'à l'accueil du premier Client.

Sommaire

Portraits d'artisans dans le cadre de la Semaine de l'Artisanat

4 Cyrielle Semprez
4 Chantal Lefoulon
5 Agnès Kirchthaler
5 Philippe des Garets
6 Vincent Plesant
6 Fernando Rocha
7 Rapport d'activité 2006 de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne
11 Maison de la Création d'Entreprises à Corbeil-Essonnes : des idées à foison !
12 Esthéticiennes : massage ou modelage, telle est la question
13 Aides au développement : connaître les aides de la Région Ile-de-France
14 Journées Portes ouvertes de la Faculté des Métiers de l'Essonne
15 Label " Entreprise du patrimoine vivant " : et pourquoi pas vous ?

L'ARTISANAT DANS L'EUROPE

4e Conférence européenne sur l'artisanat et les petites entreprises

Sur proposition de l'A.P.C.M., la Commission européenne a organisé cette Conférence à Stuttgart, les 16 et 17 avril derniers, à l'issue de laquelle une « Déclaration finale » fut rédigée, dont ci-après, quelques brefs extraits sur, d'une part,

- le positionnement de l'artisanat et des petites entreprises : 90% des entreprises européennes comptent moins de 10 salariés, elles emploient la moitié de la main-d'œuvre, elles produisent 40% de la valeur ajoutée de l'Europe, elles s'appuient généralement sur leurs racines locales et apportent une contribution essentielle au développement local et à l'intégration sociale…

- et d'autre part, sur quelques propositions reprises dans la « Déclaration Finale »: principe de la priorité aux petites entreprises… au regard des nouvelles réglementations, prises en compte de la production à l'unité et en petites quantités dans la normalisation, optimisation des allocations budgétaires pour les entreprises, simplification administrative bénéficiant directement aux entreprises artisanales…

« La Présidente de l'Union Européenne, la Chancelière allemande Mme Angela Merkel, a souligné la contribution essentielle de l'artisanat en termes d'emploi, de formation professionnelle par l'apprentissage, d'innovation, de cohésion sociale et d'identité européenne. »

P.S. la « Déclaration Finale » est à votre disposition sur simple demande : cma.general@artisanat91.fr

Rapport d'activité annuel 2006

Comme chaque année, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne vient de publier son rapport d'activité.

Ce document de 12 pages présente le budget et les chiffres-clé de l'artisanat en Essonne. Il donne une vision synthétique de la création et de la reprise d'entreprise. Il détaille aussi l'accompagnement réalisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne auprès des créateurs, des cédants et des repreneurs d'entreprise. Vous trouverez dans le cahier central les quatre pages les plus importantes de ce rapport. Si vous souhaitez prendre connaissance de l'intégralité de ce rapport, vous pouvez le télécharger sur le site de la Chambre de Métiers (www.cm-essonne.fr). Il peut être également obtenu sur simple demande auprès de :

Edith Baissin.
Courriel : cma.baissin@artisanat91.fr)
Tél : 01 69 47 54 22

CYRIELLE SEMPREZ

Beauté, bien-être, Bures-sur-Yvette, le trio gagnant !

A Bures-sur-Yvette, Cyrielle Semprez revisite le concept d'institut de beauté. Aussi l'objectif principal d'Aroma Spa Institut est le bien-être…

Soins personnalisés, balnéothérapie, hammam… Cyrielle Semprez a imaginé son institut de beauté comme un lieu de "bien-être". *« J'aime donner à mes clients la possibilité de s'évader un moment de leur quotidien »,* confie celle qui s'est spécialisée dans les soins et le modelage esthétique.

C'est forte de ses diplômes (CAP, BP et spécialisation "modelage esthétique") et d'une expérience salariée de deux années et demi que la jeune femme a décidé de mettre en place un nouveau concept. *« Je cherche à allier "l'esprit nature et la musique"*, précise Cyrielle Semprez. *Ici, la cliente est totalement prise en charge, écoutée et les soins sont adaptés à ses propres besoins.* » L'idée est bonne car ils sont nombreux, jeunes ou moins jeunes, à venir quitte à parcourir de nombreux kilomètres pour trouver le bien-être et l'accueil chez cette esthéticienne passionnée par son métier. *« Il y a de plus en plus de messieurs,* remarque-t-elle. *Ce sont leurs épouses, déjà clientes, qui les envoient chez moi… »*

Une fois sortie de son institut, Cyrielle Semprez n'a pas fini sa journée. Très impliquée dans la vie locale, elle fait partie de la nouvelle association d'artisans et de commerçants qui se met en place sur sa commune de Bures-sur-Yvette. On dit bravo ! ■

CHANTAL LEFOULON ET UNE PARTIE DE SON ÉQUIPE

Des ambulanciers en pleine santé !

Epinay Ambulances, ou l'histoire d'une reprise réussie. Témoignage de Chantal Lefoulon et de son mari.

Reprendre une entreprise d'ambulance, c'est le challenge qu'ont relevé avec succès Chantal Lefoulon et son mari. Aussi aujourd'hui, chez Epinay Ambulance, une conclusion s'impose. *« Cela fait dix ans et on tient ! »,* s'exclame Chantal Lefoulon. Pourtant quand le couple se lance dans l'aventure, seul Monsieur Lefoulon a une expérience dans le métier.

Par sécurité, la dirigeante conserve son emploi en parallèle pendant un an. *« Les débuts ont été difficiles,* se souvient-elle. *On s'est beaucoup privé ! »* Mais les faits sont là. Si au démarrage, la société ne compte que trois personnes (le couple et un salarié), l'effectif a depuis été multiplié par sept ! L'entreprise dispose maintenant de cinq ambulances et de quatre VSL (véhicules sanitaires légers) pour le transport de malades et d'un autre véhicule réservé uniquement au transport du sang, des plaquettes… *« Cette taille moyenne présente des avantages,* confie Chantal Lefoulon. *Trop petits, nous serions vulnérables, trop gros, nous prendrions trop de risques ! »*

Aussi, Epinay Ambulances reste discrète et se contente de profiter du bouche à oreille auprès des hôpitaux, des maisons de retraite et des particuliers. Pourtant de nombreux projets vont voir le jour : déménager, investir sur Brunoy et préparer la transmission de l'entreprise à deux des salariés. Bref, voilà une affaire qui roule… ■

AGNES KIRCHTHALER

Déchets, mode d'emploi

Avec leur société MAPREC, Agnès Kirchthaler et son mari démontrent que la valorisation des déchets est une activité porteuse.

Le recyclage offre de belles perspectives économiques. A Fontenay-le-Vicomte, Agnès Kirchthaler qui dirige avec son mari la société MAPREC, nous le prouve aisément. En effet, spécialisée dans la valorisation des déchets, essentiellement le carton et le papier, l'entreprise offre une grande palette de services. *« Nous assurons l'enlèvement, le tri et la revente à des papetiers et à des négociants,* explique Agnès Kirchthaler. *Nous proposons également la destruction d'archives sécurisées confidentielles avec la délivrance d'un certificat de destruction. »*

Pour cette société qui annonce déjà vingt-trois ans d'existence, les affaires tournent bien. La preuve ? MAPREC compte maintenant deux salariés, des bureaux et un entrepôt destiné aux véhicules, au matériel et au stockage des matières premières. Et son chiffre d'affaires est en constante progression. *« Nous traitons environ 100 tonnes de papiers par mois,* confirme la chef d'entreprise. *A la main bien sûr, car c'est le procédé le plus efficace ! »*

A sa clientèle composée d'entreprises et de particuliers du sud de l'Ile-de-France, la société offre un accueil téléphonique quotidien, du lundi au samedi, de 8 h 00 à 20 h 00. *« La disponibilité, c'est ce qui fait la force de l'entreprise ! »,* insiste Agnès Kirchthaler.

Au fil du temps, MAPREC a diversifié ses activités. Elle a ainsi mis en place d'autres prestations : location de bennes pour des déchets de toute nature, vente de terre végétale. Actuellement elle développe un nouveau produit, la cosse de Sarazin, destinée au paillage et à la décoration des parterres végétaux en remplacement de l'écorce de pin. A découvrir absolument ! ■

PHILIPPE DES GARETS

Une carrière sur mesure

Quand un métallurgiste devient tailleur de pierre… Témoignage de Philippe des Garets, à Marolles-en-Hurepoix.

La métallurgie mène à tout à condition d'en sortir… Ainsi en est-il pour Philippe des Garets, artisan tailleur de pierre à Marolles en Hurepoix. *« Je me suis reconverti à l'âge de 45 ans,* affirme-t-il. *Après avoir fait carrière dans la métallurgie, j'ai passé un CAP et j'ai suivi une année d'étude d'architecture. »* Avant de créer son entreprise et d'aménager son atelier dans la propriété familiale. Ses spécificités ? *« J'utilise de préférence un outillage à main traditionnel,* assure l'artisan. *Et je travaille principalement le calcaire et le grès. »*

L'artisan tailleur s'est spécialisé dans la restauration d'éléments d'architecture ; il intervient sur les monuments historiques, les monuments funéraires et les sols en pierre. Contacté par des particuliers ou des collectivités locales, il exécute tous types de travaux : restauration de sculptures, cheminées, éléments d'architecture, création de mobilier urbain, de revêtements de sols. Mais ce gros travailleur sait aussi faire partager sa passion. Pendant dix années, il a animé des "classes de patrimoine" avec de jeunes enfants scolarisés et a réalisé ainsi de nombreuses œuvres collectives.

Et la retraite alors ? A 68 ans, Philippe des Garets est en droit de se pencher sur le sujet… *« Je n'y pense même pas,* s'exclame-t-il. *Ce que je souhaite, c'est continuer à participer à de belles restaurations ou réalisations. »* ■

VINCENT PLESANT

Quand boucher rime avec marchés

Vincent Plesant est boucher sur les marchés. Et il s'en réjouit chaque jour !

Issu d'un milieu d'artisans spécialisés dans la charcuterie et présent sur les marchés, Vincent Plesant ne pouvait que suivre la voie familiale. Alors aujourd'hui, s'il est basé à Ballainvilliers, ce jeune boucher de 26 ans exerce essentiellement sur les marchés. A Bourg-la-Reine, Gif-sur-Yvette et Antony, l'homme avoue y être comme… un poisson dans l'eau. *« C'est une question d'ambiance ! »,* confie-t-il.

L'artisan emploie actuellement un salarié à temps partiel et est aidé par sa conjointe. Il possède un laboratoire à Ballainvilliers avec une chambre froide pour entreposer la marchandise et effectuer les préparations.

Aimer la convivialité des marchés n'empêche pas d'être un gestionnaire averti. Aussi Vincent Plesant a-t-il beaucoup investi ces dernières années. Il a ainsi réaménagé les vitrines réfrigérées de ses emplacements et acquis un camion.

Fort de son succès, le jeune boucher est très sollicité par les organisateurs de marchés pour prendre des emplacements. Mais pour le moment, impossible d'être partout ! Mais les choses pourraient changer. *« Je vais bientôt embaucher deux bouchers,* annonce-t-il. *Cela nous permettra d'améliorer encore la qualité et la variété des préparations. Et peut-être d'être présent dans d'autres villes de l'Essonne. »* Pour la plus grande satisfaction des consommateurs. ■

FERNANDO ROCHA

Un homme plein d'énergie !

Rencontre avec Fernando Rocha, spécialiste des énergies propres. En direct de Dourdan…

« Je ne pourrais vendre que des matériels auxquels je crois ! » Ce cri du cœur, c'est celui de Fernando Rocha, patron d'une entreprise, patron de l'entreprise ROC-SOLAR, spécialisée dans les énergies renouvelables.

Aussi c'est avec passion que cet électricien de formation installe des systèmes de chauffage par rayonnement solaire ou par pompes à chaleur en compagnie de José Pastor, plombier chauffagiste. Ses prestations offrent toutes les garanties nécessaires : agrément de l'ADEME, qualification "Quali Sol" et "Quali Gaz", partenaire de "VIVRELEC".

Qui sont les clients ? Des particuliers, des entreprises et des collectivités, certes, mais pas n'importe lesquels. *« Notre clientèle est sensibilisée à la préservation des ressources naturelles et à l'utilisation d'énergies "propres",* explique Fernando Rocha. Autant de choses rendues possible grâce la qualité des matériels installés !

Chaque installation nécessite en moyenne quatre jours de travail, l'entrepreneur proposant à ses clients un contrôle annuel du système. Les choses ne vont pas s'arrêter là. *« L'entreprise s'oriente désormais vers de nouveaux marchés,* conclut Fernando Rocha. *Energie photovoltaïque, planchers chauffants et récupération de l'eau de pluie… »*

L'avenir s'annonce donc souriant. ■

Extrait du Rapport d'activité annuel 2006

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne
Partenaire des entreprises Artisanales

Formalités d'entreprise et tenue du Répertoire des Métiers

Le Centre de Formalités d'Entreprise (CFE), guichet unique pour les formalités de création, reprise, modifications, cessation d'activité des entreprises artisanales de l'Essonne.

Le Répertoire des Métiers (RM) en liaison avec le CFE et les organismes sociaux, fiscaux, l'INSEE et le Greffe du Tribunal de Commerce, procède à l'immatriculation des entreprises artisanales et décerne les titres d'Artisan, Artisan d'Art, Maître Artisan et Maître Artisan d'Art

Formalités liées aux contrats d'Apprentissage

Le service apprentissage traite l'ensemble des contrats d'apprentissage des entreprises artisanales du département de l'Essonne.

Formation Professionnelle Initiale : l'Apprentissage

Par le biais de la Faculté des Métiers de l'Essonne 3 000 apprentis en formation dont 1 300 au "Pôle Artisanat" du CAP au BP dans 4 secteurs : soins personnels, maintenance des véhicules, métiers de l'alimentation et de la restauration.

Formation au service de l'Artisanat

Le service formation vous accueille sur les thèmes de la gestion, de la bureautique, des langues, de la comptabilité, des ressources humaines... Il conduit une formation qualifiante et diplômante, le Brevet de Collaborateur de Chef d'Entreprise Artisanale (BCCEA).

Appui aux entreprises

Le service économique accueille et accompagne les porteurs de projets ainsi que les entreprises artisanales dans leur développement. Il intervient également dans le cadre de la Transmission/Reprise, le financement des entreprises et la promotion des savoir-faire (manifestations artisanales et commerciales).

L'Artisanat
Première entreprise de France

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne, issue de l'ex-Chambre de Métiers interdépartementale Yvelines-Essonne-Val d'Oise, a été créée par décret du 13 janvier 1997.

Cet établissement public est administré et géré par 36 artisans élus pour une mandature de cinq ans. Réunis en assemblée générale constitutive, en début de mandature, ils élisent un Président et son Bureau qui assument la gestion de l'établissement.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne est au service de tous les Artisans Essonniens. Elle est à leur écoute et met l'ensemble de ses compétences à leur disposition.

Antenne Sud

Extrait du Rapport d'activité annuel 2006

Affectation des moyens financiers

Aspects budgétaires 2006

Charges : 3 344 715 €

Produits : 3 344 930 € dont 2 100 000 € de taxe pour frais de Chambre de Métiers

Taxe pour frais de Chambre de Métiers

Moyens consacrés aux actions		
Appui aux entreprises	37 %	777 000 €
Formation continue	36 %	756 000 €
Formalités d'entreprise	24 %	504 000 €
Promotion du secteur	3 %	63 000 €
	100 %	2 100 000 €

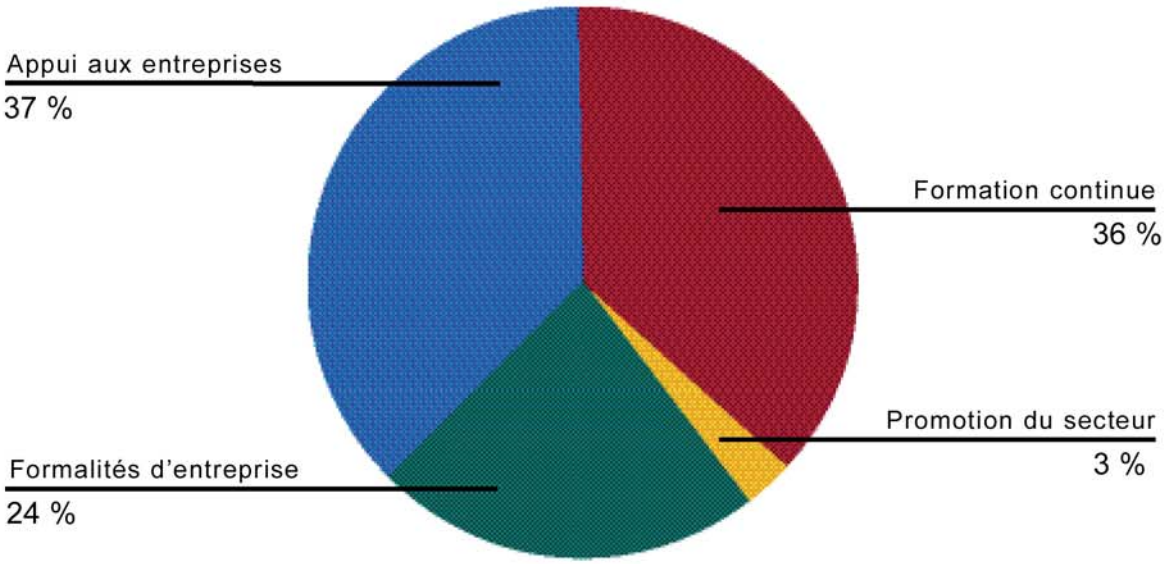

Extrait du Rapport d'activité annuel 2006

L'artisanat en Essonne

Chiffres clés

14 000 entreprises artisanales
9,4 % de la population active de l'Essonne
107 entreprises artisanales pour
10 000 habitants

Répartition selon la catégorie juridique

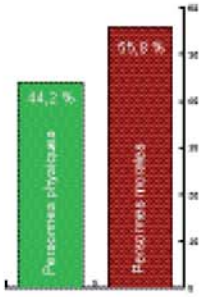

Répartition des 14 000 entreprises artisanales en Essonne par secteur d'activité

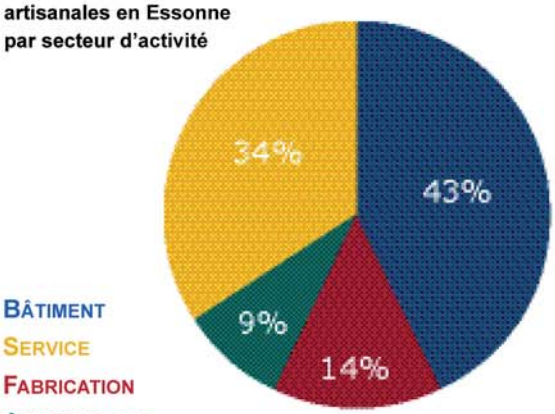

BÂTIMENT
SERVICE
FABRICATION
ALIMENTATION

Répartition des personnes physiques par tranche d'âge

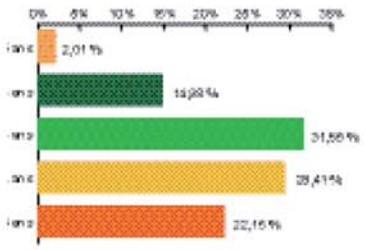

Immatriculations d'entreprises artisanales par type de mouvements

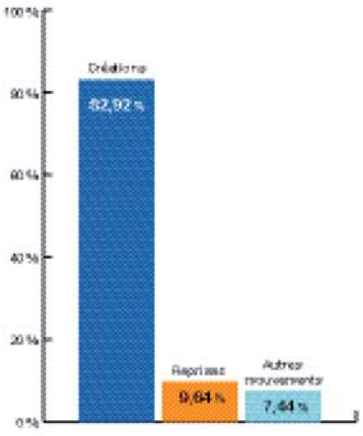

30 100 salariés
3 330 apprentis formés

Répartition des 30 100 salariés en Essonne par secteur d'activité

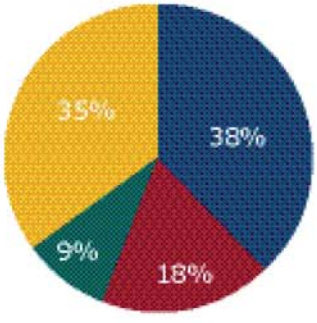

BÂTIMENT
SERVICE
FABRICATION
ALIMENTATION

Extrait du Rapport d'activité annuel 2006

Axes prioritaires

Les Administrateurs de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne réunis dans le cadre de leur séminaire annuel ont défini de nouvelles actions adaptées à l'artisanat de l'Essonne et à mettre en oeuvre dans le cadre de leur mandature

Les Elus Membres du Bureau

Noël Tourneux
Président

Giovanni Capaldo
1er Vice-Président

Patrick Bellanger
2ème Vice-Président

Gilles Allot
Trésorier

Yvette Rousseau
Trésorier Adjoint

Michel Aubaud
Secrétaire

Michel Denninger
Secrétaire Adjoint

Thierry Dhez
Secrétaire Adjoint

Michel Meyniel
Secrétaire Adjoint

Jean-Marie Tisseau
Secrétaire Adjoint

Renforcer la proximité auprès des Artisans sur les territoires

Cet axe de travail à peine engagé par la mandature précédente se poursuit en insistant sur la nécessité de faire connaître et reconnaître les services proposés par la Chambre de Métiers et de se rapprocher fortement des entreprises artisanales.

Représenter les Artisans de l'Essonne auprès des politiques pour valoriser la place de l'Artisanat dans le développement économique

Sur ce thème, plusieurs actions sont ciblées dont l'accompagnement et la mise en valeur des campagnes nationales de promotion de l'Artisanat ainsi que la création de binômes "Élus-Techniciens" au contact des élus locaux. Ces actions seront amplifiées tout au long de cette mandature.

Accompagner les nouvelles entreprises

Cet axe de travail mobilise les services opérationnels de la Chambre de Métiers. À cet effet, les élus souhaitent lui donner meilleure visibilité en reformulant l'offre globale d'accompagnement et de suivi des chefs d'entreprises dans leurs premiers 36 mois .

Renforcer

Représenter

Accompagner

MAISON DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Corbeil-Essonnes : des idées à foison !

La nouvelle Maison de la Création d'Entreprises a récompensé 15 porteurs de projets.

A Corbeil-Essonnes, on a de bonnes idées ! Et le concours « Une idée de nouvelle entreprise pour mon quartier » le prouve. Organisé par la toute récente Maison de la Création d'Entreprises de la ville, le concours a permis à près de quatre-vingts porteurs de projets de tester leurs idées. Les postulants, très jeunes dans leur ensemble, émanaient des quartiers de Montconseil, des Tarterets et de la Nacelle.

Le 15 janvier, le jury, présidé par Serge Dassault, sénateur-maire, a rendu son verdict. Et c'est le 2 mars que les quinze lauréats ont été reçus dans la salle du Conseil Municipal de la ville pour recevoir leur récompense : un chèque de 300 euros ! De nombreux élus participaient à la manifestation : Michel Bernard, vice-président de la communauté d'agglomération Seine-Essonne, Jean-Claude Volot, président de l'Agence pour la Création d'Entreprises. Le président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne était bien sûr au rendez-vous.

Résultats

Les Tarterets

- Hakim Behillil, 25 ans. Projet : créer une infrastructure de jorky-ball
- Rachid Berra, 28 ans. Projet : création de service de dépannage informatique
- Herman Mfuanami, 31 ans. Projet : création de vêtements et de bijoux
- Hamida Rahou, 41 ans. Projet : sauna avec salon de coiffure
- Fa Sakho, 21 ans. Projet : service d'aide aux personnes âgées ou handicapées
- Samba Sylla, 23 ans. Projet : entreprise de livraison pour les quartiers "prioritaires".

A la Nacelle

- Olieviera Guerra Danda, 36 ans. Projet : création d'une société de plomberie.
- Mamadou Fassa, 16 ans. Projet : ouverture d'une salle de musculation.
- Ismahène Jami, 24 ans. Projet : service d'aide aux personnes âgées.
- Michel Vignon, 63 ans. Projet : garage en libre-service pour l'entretien des voitures.

A Montconseil

- Sabrina Bahar, 25 ans. Projet : salon de coiffure.
- Sophiane Chaiche, 27 ans. Projet : créer un snack proposant des spécialités italiennes à 3 €.
- Marc Medelgi, 42 ans. Projet : développer un concept de robes de mariées en papier.
- Rahma Rahou, 36 ans. Projet : décoration orientale.
- Adil Yurik, 23 ans. Projet : cybercafé.

SUD ESSONNE GÂTINAIS FRANCE INITIATIVE

Franc succès pour la création d'emploi en Sud-Essonne

La Plate-forme Sud Essonne Gâtinais France Initiative a soutenu la création de 80 entreprises en cinq ans. Bravo !

Depuis cinq ans, dans le Sud-Essonne, une association aide les porteurs de petits projets à créer leur emploi. Son nom ? La Plate-forme Sud Essonne Gâtinais France Initiative. Ses résultats ? 80 entreprises représentant presque 130 emplois ont vu le jour !

La mission de la Plate-forme est de collecter les fonds publics et d'accorder des prêts d'honneur à taux zéro et sans caution aux porteurs de projets des sept cantons du Sud-Essonne, du Parc naturel régional du Gâtinais français et de la Communauté de Communes du Pays de Limours.

La Plate-forme intervient dans le plan de financement en complément d'un prêt bancaire et des fonds propres du porteur de projets. Elle peut même accorder un prêt d'honneur sans financement bancaire. L'avantage est d'importance car ce prêt d'honneur (sans demande de garantie et à taux zéro !) est considéré par les banques comme un apport personnel.

La Plate-forme assure également un suivi des porteurs de projet. Elle offre de plus le recours aux nombreuses compétences de ses adhérents : banquiers, élus, comptables… un fait qui doit jouer son rôle dans la longévité des entreprises : en cinq ans, seules cinq entreprises ont cessé leur activité…

Les fonds accordés par la PFIL viennent de la Région Ile-de-France, de la Caisse des Dépôts et des Caisses d'Epargne d'Ile-de-France. En 2006, la PFIL a soutenu 87 projets sur les 101 qui lui ont été soumis.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est un partenaire fidèle de la Plate-forme car elle assure l'accompagnement technique des porteurs de projet.

Plus d'informations : 01 60 80 25 68
Courriel : Pfilsud91@yahoo.fr

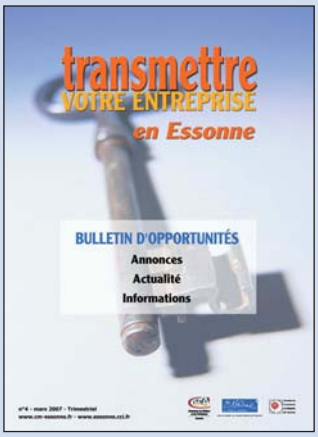

Le Bulletin d'Opportunités nouveau est arrivé !

Le 4e numéro du Bulletin d'Opportunités est sorti. Ce document trimestriel, édité en partenariat par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne et la CCI de l'Essonne, avec le soutien du Conseil Général, présente les annonces de cessions d'entreprises, l'actualité et des informations relatives à la cession d'entreprise. Le Bulletin d'Opportunités est un des maillons du dispositif Transmettre votre entreprise en Essonne. L'ensemble des annonces est disponible sur le site www.cm-essonne.fr .

Renseignements : Claudine Rouxel
Tél. : 01 69 47 54 28
Courriel : cma.rouxel@artisanat91.fr

STARS&MÉTIERS

Le Prix de la dynamique Artisanale devient Stars et Métiers

Après 28 ans d'existence, le Prix de la Dynamique Artisanale change de nom pour devenir « Stars et Métiers ». Organisé conjointement par le Groupe Banque Populaire avec les SOCAMA et la participation des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, ce prix valorise l'entreprise artisanale, ses dirigeants, leur famille, le personnel et le secteur des métiers. Cette année, Stars et métiers s'adresse à quatre catégories : innovation technologique, stratégie globale d'innovation, dynamique en matière de gestion des ressources humaines, dynamique commerciale.

Caisse de Secours pour un Artisan Horloger

De violents orages se sont abattus sur le nord de l'Essonne le 1er mai 2007 et ont sinistré plusieurs communes dont Gif-sur-Yvette. La Boutique de notre Artisan Horloger, M. Jean-Louis Passé, a été inondée, les dégâts sont importants et l'exploitation de son entreprise s'en trouve actuellement suspendue. Aussi, les Administrateurs de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne ont-ils décidé de venir en aide à cet Artisan Horloger en activant la Caisse de Secours, ils lui adressent leurs vifs encouragements.

Du nouveau dans la formation automobile

Des formations gratuites pour les PME indépendantes de moins de 10 salariés ? Oui, c'est possible dans le du secteur automobile, avec l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile). Le prochain dispositif Compétences Avenir permettra une évaluation des compétences des salariés, des solutions de formation adaptés et un accompagnement personnalisé. Le coût pédagogique de ces actions sera intégralement pris en charge par les fonds de la Branche Automobile et des financeurs publics.

Renseignements : Frédéric Koenig - 01 41 14 61 13 06 71 79 99 04 - E-mail : koenig@anfa-auto.fr

TEXTES OFFICIELS

Massage ou modelage, telle est la question

Aux esthéticiennes les modelages, aux kinésithérapeutes, les massages ! Relecture des textes officiels.

La demande de bien-être et de relaxation se multiplie… Aussi les esthéticiennes sont-elles souvent à même d'apporter, avec leur doigté et leurs produits un peu de détente à leurs clients et clientes. Mais attention ! Soucieux que chacun exerce dans son domaine de compétences - et n'empiète pas sur celui des voisins - l'Ordre des kinésithérapeutes veille. Il convient donc de bien clarifier les prestations que chacun des métiers peut réaliser sur ce créneau spécifique.

Pour cela, le mieux est de relire le texte

« La loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises a intégré un amendement lors de son examen au Parlement afin de permettre aux esthéticiennes de pratiquer des messages, à finalité purement esthétique, qualifiés de « modelages ». Les termes retenus « modelages esthétiques de confort sans finalité médicale », choisis avec discernement, séparent bien le champ des masseurs-kinésithérapeutes de celui des esthéticiennes, les activités de massages étant réservées aux premiers, celles de modelages aux secondes ».

Le message est donc clair : aux masseurs kinésithérapeutes, les massages et leur objectif médical et thérapeutique, aux esthéticiennes les modelages de confort à objectif de confort.

Ne peuvent donc proposer officiellement des massages que des professionnels dûment diplômés. Et ne peuvent effectuer des modelages esthétiques que les personnes répondant aux qualifications et conditions prévues par les textes (article 16-I de la loi n°96-603 du 5 juillet 1996)…

TEXTES OFFICIELS

Vite, un statut pour le conjoint !

Au 1er juillet 2007, tous les conjoints de chefs d'entreprise devront avoir régularisé leur situation. Des réunions d'information sont en cours.

Dans une entreprise artisanale, et depuis le décret du 4 août 2006, le choix d'un statut est obligatoire pour le conjoint. C'est pourquoi, consciente des enjeux, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne organise des réunions sur ce thème.

Ainsi, à Montlhéry, le 26 mars, une trentaine de personnes sont venues s'informer sur ce sujet crucial. Deux parties étaient au programme. Un membre du RSI (Régime Social des Indépendants) a présenté les aspects techniques des statuts. Ensuite c'est Yvette Rousseau, Trésorière-adjointe de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne et elle-même conjoint collaborateur, qui a apporté son témoignage.

La réunion s'est déroulée en présence de Noël Tourneux, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne et de Monsieur Raymond, Président de la Communauté de Communes du Cœur-de-Hurepoix.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 11 juin à Chalo-Saint-Mars.

Contact : Claudine Rouxel
Tél. : 01 69 47 54 28
Courriel : cma.rouxel@artisanat91.fr

A retenir absolument

- Les conjoints non déclarés ont jusqu'au 1er juillet 2007 pour régulariser leur situation
- Le statut de Conjoint Collaborateur concerne les époux mariés.
- Il ne s'applique pas aux conjoints partenaires d'un PACS, ni aux concubins, ni aux conjoints qui exercent dans le fonctionnariat.
- Le décret s'applique depuis le 4 août 2006.
- Il faut notifier le choix du statut auprès du Centre de Formalités des Entreprises.
- Textes de référence Loi n° 2005-882 du 2 août 2005, JORF n° 179 du 3 août 2005 - Décret n° 2006-966 du 1er août 2006.

AIDES AU DÉVELOPPEMENT

Connaître les aides de la Région Ile-de-France

Connaissez-vous bien les aides au développement proposées par la Région ? Pour le savoir, lisez ceci...

Pour la Région, le développement économique et l'emploi passent par de nombreux moyens : investissement en milieu rural, reprise d'entreprise artisanale, participation à des salons… C'est pourquoi elle a mis en place les aides adéquates. En voici les principales modalités.

Maintien d'entreprises artisanales en milieu rural et dans les franges de l'Ile-de-France

Cette aide vise à soutenir les entreprises artisanales rurales à réaliser des investissements. Les modalités d'intervention porte sur le financement de travaux d'aménagement ou de remise aux normes des locaux d'activité, d'achat de matériel professionnel, d'acquisition ou de remplacement de véhicules de tournée.

Les bénéficiaires sont des entreprises de production rurales à la situation financière saine, inscrites au Répertoire des métiers.

Transmission-reprise des entreprises artisanales

Cette aide vise à favoriser le maintien d'activité et d'emploi en Ile-de-France. Les bénéficiaires sont soit des cédants soit des repreneurs d'entreprises pour leur première installation. Les cédants bénéficieront d'une aide au diagnostic de l'entreprise à céder. Les repreneurs pourront obtenir une aide financière pour la reprise et accéderont au dispositif Régional Cap Entreprise. Les conditions d'éligibilité à ces aides sont les suivantes : doivent être inscrits au Répertoire des métiers, avoir une situation financière saine et les qualifications requises.

Appui régional à la commercialisation artisanale francilienne (Arcaf)

Cette aide sera un soutien aux entreprises artisanales qui veulent participer à des salons en France ou à l'étranger.

Pour en bénéficier, l'entreprise doit être localisée en Ile-de-France, être inscrite au Répertoire des métiers et avoir une situation financière saine.

Bon à savoir : pour toutes ces aides, c'est la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne qui fait le lien avec la Région. Elle met en œuvre les dispositifs, se déplace, constitue les dossiers… Alors pourquoi hésiter ?

Contact : Claudine Rouxel - Tél. : 01 69 47 54 28
Courriel : cma.rouxel@artisanat91.fr

TRANSMISSION D'ENTREPRISE

C'est parti pour le tutorat !

Les décrets fixant les conditions du tutorat dans le cadre de la transmission d'entreprise sont parus en mars dernier.

Les chefs d'entreprise partant à la retraite qui souhaitent effectuer une prestation de tutorat auprès de leur repreneur, peuvent conclure, avec lui, une convention dite de "tutorat". Les décrets précisant les conditions du tutorat et de la prime de transmission viennent de paraître.

La convention de tutorat

• Quand signer la convention ?

La convention doit être conclue dans les 60 jours suivant la date de cession de l'entreprise ; à titre dérogatoire, ce délai court à compter du 30 mars 2007 pour les conventions conclues entre le 1er janvier 2006 et le 29 mars 2007 ;

• Que contient la convention ?

Elle comporte les éléments de la prestation de tutorat : durée, actions à engager, modalités pratiques, éventuellement salaire et (ou) remboursement de frais.

• Combien de temps dure la convention ?

Sa durée est comprise entre 2 mois et 1 an.

• Le cédant est-il rémunéré ou pas ?

Les deux cas sont possibles.

La prime de transmission : 1 000 euros pour le cédant

La demande de prime de transmission doit être déposée auprès de la caisse du RSI (Régime Social des Indépendants) dont relève le cédant, dans le délai de 3 mois suivant la date de liquidation de sa pension de retraite.

Cette demande est examinée par une commission placée auprès de la caisse du RSI. La décision finale d'attribution est prise par le ministre chargé du commerce et de l'artisanat.

Le paiement de la prime intervient uniquement après la réalisation de la prestation de tutorat en entreprise.

Sources
- *décret n° 2007-478 du 29 mars 2007*
- *décret n° 2007-480 du 29 mars 2007*
- *décret n° 2007-479 du 29 mars 2007*
- *Arrêté du 29 mars 2007*

Concours "Un des Meilleurs Apprentis de France"

L'Essonne a participé pour la première fois au Concours « Un des meilleurs Apprentis de France ». 15 jeunes apprentis du département ont concouru et pour cette première édition seule la classe Bâtiment a été concernée. La remise des diplômes et des médailles a eu lieu le 11 mai à Evry. Ce concours national organisé par la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France avec le double parrainage du Ministère de l'Education Nationale et du Secrétariat d'Etat aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Artisanat et au Commerce, permet aux jeunes d'accéder aux exigences de l'excellence dans leur métier.

M. Guy Champion : 06 70 62 42 43
E-mail : team.champion@wanadoo.fr

MAAF et artisanat, une longue tradition de fidélité

Le Président Noël Tourneux et M. Pierre Vandeneeckhoutte, Représentant de la MAAF Assurances ont renouvelé la Convention qui unit la MAAF et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne pour l'année 2007. Les artisans vont donc continuer à bénéficier de l'expertise d'un grand groupe d'assurances. Toutefois, plus que d'une relation entre assureur et assuré, il s'agit ici d'un véritable partenariat, voire d'une amitié profonde. Faut-il rappeler que les liens qui unissent la MAAF et les artisans sont des liens de longue date ? En effet, la MAAF a été créée il y a plus de 50 ans par … les artisans eux-mêmes !

LE SCOUPE

L'artisanat dans tous les médias !

De mars à mai, la première entreprise de France s'est invitée avec brio dans les médias français. En effet, radio, télévision, presse se sont faits les relais des bonnes nouvelles émanant de l'artisanat. Les spots télé, diffusés sur TF1, France 2, France 3 et M6 ont montré les solutions que proposaient l'artisanat, quatre annonces presse ont informé les lecteurs sur les chiffres-clé : 430 000 emplois créés depuis 2000, 3 millions d'actifs… Parallèlement des spots radio de 15 secondes et des bannières sur Internet ont décliné des messages du même ordre. On dit bravo !

Agenda

Prix des Initiatives Economiques

Jury 8 juin 2007 • Cérémonie 28 juin 2007.

Ces Initiatives de l'économie récompensent par un trophée les actions menées par une CMA pour son originalité, pour son innovation…

Rencontres Franco Allemandes

Du 13 au 15 juin 2007

« Les missions des Chambres de métiers dans l'Europe de demain » sera le thème général des rencontres à Dortmund en Allemagne.

Salon des micro-entreprises

Du 9 au 11 octobre 2007

Evénement national dédié aux indépendants et aux petites entreprises, ce salon est un véritable coup d'accélérateur pour tous les porteurs de projets : développement, formation personnelle, prospection...

Les artisanales de Chartres

Du 12 au 15 octobre 2007

Les Artisanales de Chartres ouvrent leurs portes au public du 12 au 15 octobre 2007. Placées sous le signe de l'information et de la pédagogie, les Artisanales de Chartres permettent aux petits et aux grands de découvrir la diversité et la richesse de l'artisanat français.

La tournée des Artimobiles

Du 12 novembre au 18 décembre 2007

Les Artimobiles reprennent la route et passent dans les collèges de France pour sensibiliser les jeunes aux métiers de l'Artisanat.

Votre publicité dans Essonne-Métiers

Diffusé à 13000 exemplaires auprès des artisans essonniens, des collectivités territoriales et aux parlementaires, la publication trimestrielle "Essonne Métiers" est un vecteur de communication idéal pour les annonceurs.

Pour s'assurer un maximum de visibilité pour vos produits, vos services, votre expertise, n'hésitez pas à prendre contact avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne afin de réserver vos espaces publicitaires.

Contact : Mme Michèle Bemilli
cma.bemilli@artisanat91.fr
Contact : Associés en Edition
Jean-Michel Mauduit
Tél. 01.42.53.31.07

Chambres de Métiers et de l'Artisanat Essonne

Trimestriel.
322, Square des Champs-Elysées
BP 225 - 91007 Evry Cedex
Tél. 01.69.47.54.45
E-mail : cma.bemilli@artisanat91.fr
Site internet : www.cm-essonne.fr
Directeur de la publication : **Noël Tourneux.**
Rédacteur en chef : **Gilbert Rouault**
Editeur : Associés en Edition - Tél. 01.42.53.31.07
Impression : SIB Imprimerie - Boulogne-sur-Mer
Tirage : 13 000 exemplaires.

PORTES OUVERTES DE LA FACULTÉ DES MÉTIERS DE L'ESSONNE

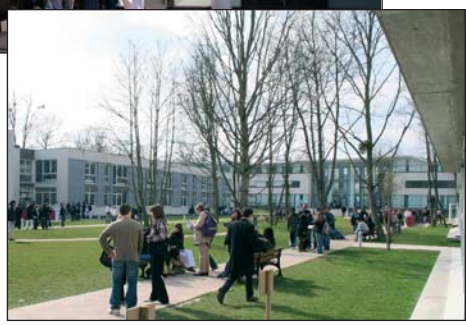

Un succès mérité !

Du 21 au 24 mars, les Journées Portes Ouvertes de la Faculté des Métiers de l'Essonne ont drainé une foule de visiteurs et récolté de nombreuses inscriptions.

Avec près de 5600 visiteurs, soit une augmentation de 54 % par rapport à l'édition 2006, les Journées Portes Ouvertes de la Faculté des Métiers ont rencontré un succès remarquable. Organisées du 21 au 24 mars sur les sites d'Evry, Bondoufle et de Massy, ces Journées ont permis aux jeunes et à leurs parents de tout apprendre sur les métiers et les formations de l'artisanat, de l'industrie et du tertiaire. Tout avait été prévu à cet effet : un village des métiers regroupant 55 exposants, la mobilisation de 250 collaborateurs, une interview sur Horizon FM, des vitrines des métiers réalisées par les apprentis… et de nombreuses animations : fabrication de pain, inauguration du mur d'escalade, restaurant pédagogique.

Le mélange des genres a porté ses fruits : à Evry, 2350 demandes d'inscription ont été enregistrées pour les seules filières de l'artisanat. Contre 813 l'année dernière… L'artisanat a vraiment le vent en poupe !

Les apprentis du Pôle artisanat au pays des fjords

14 apprentis du Pôle artisanat de la Faculté des Métiers de l'Essonne ont passé dix jours en Norvège. Un voyage aussi utile qu'agréable !

Ils l'avaient dit et ils l'ont fait ! Aussi, courant mars, comme prévu, 14 apprentis du Pôle artisanat (cuisine, salle, boulangerie/pâtisserie) sont partis faire leurs armes en Norvège pendant une dizaine de jours.

Reçus dans la petite ville de Larvik, à cent kilomètres d'Oslo, les jeunes ont conjugué activités touristiques et travail en entreprise artisanale. D'un côté, visite de la ville et de son musée de la Baleine, journée de pêche en mer, dégustation de renne et de baleine… Ils ont pu découvrir les méthodes des artisans locaux. Pour clôturer le séjour, les jeunes apprentis ont préparé un repas français pour… 50 personnes ! Un exercice dont ils se sont sortis avec brio en concoctant un menu très classe : apéritif bleu-blanc-rouge, feuilleté au crabe, tournedos Rossini, fraisier géant (pas facile avec le beurre local, qui est salé…), tarte Tatin. Les convives ont remarqué la motivation et le professionnalisme des jeunes français.

La suite des événements augure de très bonnes choses aussi : les prochains échanges sont prévus fin 2007 et début 2008. Rien à dire, sinon que le partenariat franco-norvégien est exemplaire !

Label " Entreprise du patrimoine vivant " Et pourquoi pas vous ?

Deux labels "Entreprise du Patrimoine vivant" ont déjà été attribués dans l'Essonne.

Ils ont déjà deux artisans de l'Essonne à avoir obtenu le nouveau label "Entreprise du patrimoine vivant". Christian Maury pour son activité de Dorure sur bois – fabrication de cadres dorés à Villebon-sur-Yvette et la Verrerie d'art de Soisy-sur-Ecole. Mais nul doute que bien d'autres artisans et entreprises artisanales pourraient postuler avec succès. Aussi il est important de reprendre les grandes lignes du projet.

Créé par la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, le label "entreprise du patrimoine vivant" vise à sauvegarder les entreprises dont le savoir-faire ou les techniques ont valeur de patrimoine. Un savoir-faire rare ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire.

Pour encourager les vocations, le législateur a créé deux crédits d'impôts pour les entreprises du patrimoine vivant :

- une majoration du crédit d'impôt apprentissage à 2 200 euros par apprenti employé.
- un crédit d'impôt de 15 % des dépenses suivantes : salaires et charges sociales des salariés chargés de la conception de nouveaux produits, frais de dépôt des dessins et modèles,…

Les entreprises labellisées bénéficient également d'une médiatisation à l'échelle nationale et internationale et d'un accompagnement spécifique. 440 entreprises ont postulé en 2006. Alors pourquoi pas vous ?

En pratique

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site www.patrimoine-vivant.fr

On peut aussi contacter la SEMA (Société d'encouragement aux métiers d'art)
Tél. : 01 55 78 85 85
Courriel : info@eurosema.com

La candidature des entreprises au label "Entreprises du Patrimoine Vivant" peut se faire à tout moment de l'année. La demande d'attribution du label et le dossier de candidature doivent être adressés par les entreprises à l'Institut Supérieur des Métiers :

Secrétariat de la Commission Nationale des Entreprises du Patrimoine Vivant
Institut Supérieur des Métiers
28/30 rue des Peupliers - 75013 Paris

Contact : Florence Galiez 01.69.47.55.97
E-mail : cma.galiez@artisanat91.fr

29 000 m² de commerce supplémentaires en Essonne en 2006

La Commission Départementale d'Equipement Commercial (CDEC) a rendu des avis favorables dans 95% des cas.

Pour le 1er trimestre 2007, 95 % des surfaces demandées au titre de la création ou de l'extension de commerces ont obtenu un avis favorable de la Commission Départementale d'Equipement Commercial (CDEC). 95 % soit 29 000 m²… Un taux et des surfaces qui se sont élevées par rapport à 2006.

Le sujet mérite réflexion. Si les créations et les extensions peuvent être sources d'emploi, elles augmentent l'offre de commerces et peuvent mettre en péril les entreprises déjà en place… Mais membre de la CDEC, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne poursuit sa mission : préserver les intérêts des artisans. Les chiffres ci-contre l'illustrent.

Décisions de la CDEC pour l'année 2006 en Essonne

Dossiers présentés	*Nature de la demande*	*Avis CMA91*	*Avis CDEC*	*Recours CNEC*
Hôtel KYRIAD Les Ulis (+ 15 chambres)	*Extension*	*Favorable*	*Favorable*	
CASTORAMA Ballainvilliers	*Extension (+ 3 100 m²)*	*Défavorable*	*Favorable*	
Hôtel IBIS Etampes	*Création (68 chambres)*	*Favorable*	*Favorable*	
Hôtel MUSTANG Evry	*Création (86 chambres)*	*Favorable*	*Favorable*	
BRICORAMA Viry-Châtillon	*Extension (+ 990 m²)*	*Défavorable*	*Défavorable*	*Favorable*
NETTO Etréchy	*Création (650 m²)*	*Défavorable*	*Favorable*	
Station-service Etréchy	*Régularisation*	*Favorable*	*Favorable*	
CARREFOUR Etampes	*Extension (+ 1 500 m²)*	*Défavorable*	*Défavorable*	
LECLERC Montgeron	*Extension (+ 875 m²)*	*Absent*	*Favorable*	
PICARD SURGELES Montegron	*Création (228 m²)*	*Défavorable*	*Favorable*	
WELDOM Ballancourt	*Création (2 107,59 m²)*	*Défavorable*	*Favorable*	
LA ROCHE BOBOIS Athis-Mons	*Création (730 m²)*	*Défavorable*	*Favorable*	
LA MAISON DE LA LITERIE Ste-Geneviève-des-Bois	*Extension (+ 315 m²)*	*Défavorable*	*Favorable*	-
OBJETS &CIE Massy	*Création (2 990 m²)*	*Favorable*	*Favorable*	-
Point chaud Draveil	*Création (44 m²)*	*Favorable*	*Favorable*	-
BRICOMARCHE Itteville	*Extension (+ 2 000 m²)*	*Abstention*	*Favorable*	
Ensemble commercial Villebon-sur-Yvette	*Restructuration et extension (+ 228 m²)*	*Favorable*	*Favorable*	-
Ensemble commercial Breuillet	*Création (3 100 m²)*	*Défavorable*	*Favorable*	
KING JOUET Ballainvilliers	*Création (1 332 m²)*	*Abstention*	*Défavorable*	-
Supermarché Draveil	*Création (1 145 m²)*	*Abstention*	*Favorable*	-
LIDL Villebon-sur-Yvette	*Extension (+ 278,50 m²)*	*Défavorable*	*Favorable*	-
Ensemble commercial Avrainville	*Régularisation*	*Favorable*	*Favorable*	
PICARD SURGELES Ballancourt	*Création (240 m²)*	*Défavorable*	*Favorable*	
IXINA Sainte-Geneviève-des-Bois	*Création (492 m²)*	*Défavorable*	*Favorable*	
Magasin équipement de la personne + kiosque Grigny	*Création (252 m²)*	*Favorable*	*Favorable*	
BATKOR Brétigny-sur-Orge	*Extension (+ 1 889 m²)*	*Défavorable*	*Défavorable*	
Ensemble commercial Leuville-sur-Orge	*Création (2 150 m²)*	*Favorable*	*Favorable*	
Station-service Leuville-sur-Orge	*Création*	*Favorable*	*Favorable*	
ALINEA + Ensemble commercial Ste-Geneviève-des-Bois	*Extension (+ 4 000 m²) + création (1 985 m²)*	*Défavorable*	*Favorable*	
Cinéma EXCELSIOR Savigny-sur-Orge	*Extension (+ 199 fauteuils)*	*Favorable*	*Favorable*	
RT MEUBLES Fleury-Mérogis	*Création (420,67 m²)*	*Défavorable*	*Favorable*	
Concession BMW Viry-Châtillon	*Création (660 m²)*	*Favorable*	*Favorable*	

EDF pour les professionnels.

Les solutions énergétiques qui mettent d'accord le créateur d'entreprise et celui qui la développe.

Quand vous créez votre entreprise, ayez le réflexe EDF Pro pour choisir la solution électricité et gaz naturel la mieux adaptée à votre activité. Avec ses conseillers et ses offres dédiés aux pros, EDF Pro met à votre disposition toute son expertise pour vous accompagner dans vos projets.

Pour vous accompagner dans vos choix énergétiques

edfpro.fr

0 810 333 776*

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

L'avenir est un choix de tous les jours

EDF pro

* Prix appel local, sauf surcoût indiqué par certains opérateurs de téléphonie.

EDF S.A. au capital de 911 085 545 € – 552 081 317 RCS Paris – Euro RSCG C&O – Photo : Steve Murez.